#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- O410 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 007-2022/ALT du 14 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-025/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 novembre 2021, entre le Burkina Faso et Deustche Bank S.A.E pour le financement du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE/CHU-BSK)

# LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1<sup>er</sup> mars 2022;

Vu la lettre n°2022-033/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 23 juin 2022 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 007-2022/ALT du 14 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-025/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 novembre 2021, entre le Burkina Faso et Deustche Bank S.A.E pour le financement du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE/CHU-BSK);

#### DECRETE

### Article 1:

Est promulguée la loi n° 007-2022/ALT du 14 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-025/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 novembre 2021, entre le Burkina Faso et Deustche Bank S.A.E pour le financement du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE/CHU-BSK).

# Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.



Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

BURKINA FASO

=-=-=UNITE-PROGRES-JUSTICE

=-=-=-

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

## LOI N°007-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-025/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 22 NOVEMBRE 2021, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA DEUTSCHE BANK S.A.E POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BASSINKO (PCE/CHU BASSINKO)

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2021-025/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 novembre 2021, entre le Burkina Faso et la Deutsche Bank S.A.E pour le financement du Projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier universitaire de Bassinko (PCE/CHU Bassinko).

## Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 14 juin 2022

Le Président

Resident

Re

Le Secrétaire de Séance

Missa William Sosthène SANOU

.